

Bara NDiaye

Uniwersytet Warmińsko-Mazurski w Olsztynie

CINQUANTE ANS D'ACCORDS DE COOPERATION MONETAIRE ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS AFRICAINS

FIFTY YEARS OF CURRENCY COOPERATION AGREEMENTS BETWEEN FRANCE AND AFRICAN COUNTRIES

PIĘĆDZIESIĄT LAT UMÓW O WSPÓŁPRACY WALUTOWEJ MIĘDZY FRANCJĄ A KRAJAMI AFRYKAŃSKIMI

Dans un vaste espace africain, composé de pays différents, des fois éloignés les uns des autres, circule une monnaie, le franc CFA, qui n'est pas tout à fait sous contrôle de ces entités politiques pourtant dites indépendantes. Cet espace monétaire est appelé la zone franc. Elle regroupe d'anciennes colonies françaises en Afrique Occidentale, Centrale et dans l'Océan indien. Face à cette situation, certains parlent de coup d'Etat d'état monétaire, car, d'une manière soudaine une monnaie et un régime monétaire ont été imposés à un certain nombre d'Etats africains. D'autres parlent de néocolonialisme monétaire.

On peut ainsi se poser la question de savoir si les pays de la zone Franc sont des Etats

souverains puisqu'ils n'ont pas le pouvoir de battre monnaie, un acte politique dont l'absence détruit les fondements de leur souveraineté. De plus, ces pays ont en commun une monnaie imposée depuis la période coloniale. Le véritable débat est donc celui d'une réflexion féconde sur le lien entre monnaie et souveraineté, entre monnaie et développement.

Les livres participant à ce débat ou consacrés à l'analyse de cette question ne sont pas nombreux, on peut néanmoins en citer quelques uns, qui nous paraissent fondamentaux dans la façon d'aborder le phénomène. Le premier est l'œuvre du regretté Professeur camerounais Joseph Tchundjang Pouémi (1937–1984), *Monnaie, servitude et liberté – La répression monétaire de l'Afrique*, livre écrit en 1978–1979, publié en 1981, présenté par son auteur comme une « tentative pour contribuer à la compréhension des douleurs de l'Afrique », demeure une mise en perspective unique et inégalée du sort fait à l'Afrique dans l'économie mondiale. Tout ce qui s'est passé depuis la parution de ce livre, semble confirmer la justesse de ses analyses, accueillies à l'époque comme des vues d'une insolence

iconoclaste. Non seulement ce livre lumineux a été occulté mais son auteur a disparu peu après sa parution dans des conditions suspectes, suicidé paraît-il. Tchundjang Pouémi pose sans détour la situation de l’Afrique comme « réservoir de l’Europe, elle-même au service des multinationales ». Il juge le franc CFA comme une « chimère », notant que « La France est le seul pays au monde à avoir réussi l’extraordinaire exploit de faire circuler sa monnaie et rien que sa monnaie dans des pays politiquement libres »¹. Les enjeux de cette sujétion sont exposés dans ce livre, qui veut atteindre le grand public en témoignant d’un effort de vulgarisation, sur des sujets abstrus, dont l’obscurité garantit justement leur malfaisante efficacité.

Le second ouvrage est celui du Professeur ivoirien, Nicolas Agbohhou, *Le Franc CFA et l’Euro Contre l’Afrique*². L’auteur y démontre comment les institutions et les principes de fonctionnement de la zone Franc CFA bloquent le décollage socio-économique et politique de l’Afrique. Selon Jean Zigler, sociologue suisse et ancien rapporteur spécial auprès de l’ONU,

« Sortant des sentiers habituels, et battant en brèche les idées reçues, ce livre va au-delà d’un simple diagnostic. Il défend sa thèse avec un langage vif, tranché et une foule d’arguments logiques et d’énoncés pertinents. Il est le contraire de ces scientifiques désincarnés et mornes qui, usant de leur érudition, énoncent des évidences, puis éteignent la lumière et sortent du champ de bataille. Agbohhou est Africain, passionnément. C’est un patriote continental. Un homme en révolte. Bref : un intellectuel engagé au service des luttes populaires et des lumières à venir (...) »³.

Le titre du livre résume la réalité qu’il décrit et annonce le combat qu’il mène. Cette réalité, c’est d’abord la servitude de quatorze pays africains à la monnaie française. Un système de parité fixe, sans équivalent dans l’histoire monétaire, ligote la monnaie de ces pays, à la monnaie française, hier le franc français, aujourd’hui l’Euro. La singularité de ce système réside dans l’arsenal légal et statutaire qui régit son fonctionnement. Nicolas Agbohhou fait l’analyse de cet arsenal dans son livre, dont l’un des intérêts majeurs est de mettre en lumière cette autre réalité du Franc CFA et de la zone Franc, le nazisme monétaire. La France, vaincue et conquise par l’Allemagne hitlérienne en mai 1940 vient de subir cinq années d’occupation nazie. Or cette occupation n’avait pas que le caractère spectaculairement bestial des hordes de soldats allemands soumettant les Français,

¹ O. Tobner, *Joseph Tchundjang Pouémi – Monnaie, servitude et liberté: la répression monétaire de l’Afrique*, « Billets d’Afrique » /2008/ 173, online <https://survie.org/billets-d-afrique/2008/173-octobre-2008/article/joseph-tchundjang-pouemi-monnaie> (dostep: 12.09.2018).

² N. Agbohhou, *Le Franc CFA et l’Euro contre l’Afrique*. Paris 1999, réédité en 2016.

³ J. Zigler, Nicolas Agbohhou, *Le Franc CFA et l’Euro contre l’Afrique*. Paris 1999 – Postface.

pillant et versant le sang. L'occupation allemande de la France fut aussi un formidable champ d'exécution du nazisme monétaire⁴.

Par ailleurs, comme le rappelle Yves Ekoué Amaïzo, Directeur de Afrocentricity Think Tank, pourtant, c'est bien la France de l'après-première guerre mondiale qui, en signant le traité de Versailles en 1919, semble avoir initiée la pratique de la ponction monétaire unilatérale d'un pays vaincu sur le plan militaire. Le peuple allemand devait verser plus de 260 milliards de Reich Marks de l'époque. Ces réparations de guerre en 1919 devaient compenser les pertes subies par la France et la Belgique durant le premier conflit mondial et servir à rembourser partiellement le coût de l'assistance militaire fournies par les pays alliés. Indirectement et suite à des crises économiques financières et boursières dont celle de 1929, la ponction monétaire demandée à l'Allemagne de Weimar entre 1920 et 1933 a conduit à une impasse et, entre autres, à la 2^e guerre mondiale. C'est ce qui amène Yves Ekoué Amaïzo à « s'étonner que ce système de servitude monétaire imposé par la France et ses alliés en 1919 à l'Allemagne, puis imposé par l'Allemagne de Hitler à la France entre 1940 et 1945 sous la forme d'un nazisme monétaire ait pu être préservé dans les colonies alors que le principe avait été aboli par les deux parties »⁵.

Il faut noter que les historiens et universitaires français ont passé sous silence cet épisode sans doute le plus saignant de l'histoire contemporaine de leur pays. Il faut remonter plus de soixante dix ans plus tôt, pour trouver un Français écrivant sérieusement sur ce sujet : René Sédillot, qui publie en 1945, son livre intitulé *Le Franc enchaîné – Histoire de la monnaie française pendant la guerre et l'occupation*. Sédillot constate : « Avec les siècles, les formes de pillage sont devenues plus savantes. Les anciens Germains dévastaient en toute simplicité les pays qu'ils avaient conquis. Leurs descendants, en 1940, ont recouru à une méthode de rapine plus subtile et plus fructueuse : ils ont mis le mark à 20 francs »⁶.

Cette manipulation du taux de change, à l'avantage exclusif du conquérant est l'une des caractéristiques du nazisme monétaire appliqué à la France, nazisme monétaire que celle-ci, une fois libérée du joug hitlérien, appliquera aussi, intégralement et même en l'accentuant à l'Afrique. Ce n'est pas une surprise, les Français créent le CFA en 1945, après l'occupation nazie, la même année où Sédillot publie son livre. Pour cette création, ils ont au préalable récupéré l'arsenal statutaire du nazisme monétaire que leur a infligé l'Allemagne et qui fut entre autres inclus dans la convention d'armistice signée le 22 juin 1940 entre la France conquise et l'Allemagne conquérante. Les Français ont alors fait du « copier-

⁴ F. Ndengwe, *Réalité du Franc CFA: le nazisme monétaire*, www.africamaat.com (dostęp: 18.01.2018).

⁵ Y. E. Amaïzo, Macron s'explique sur le Franc CFA: Du cosmétique et de la « Communication »!, <http://afrocentricity.info/editorial/macron-sexplique-sur-le-franc-cfa-du-cosmetique-et-de-la-communication/4335> (dostęp: 12.09.2018).

⁶ Sédillot R., *Le Franc enchaîné – Histoire de la monnaie française pendant la guerre et l'occupation*. Sirey 1945.

coller » : à leur tour, ils ont retourné l'arsenal nazi contre les Africains, de sorte que le Franc CFA et la zone Franc, c'est du nazisme monétaire. L'un des nombreux mérites de publication *Le Franc CFA et l'Euro Contre l'Afrique*, et donc de son auteur est d'être l'un des premiers à avoir montré le caractère fondamentalement nazi de la zone monétaire CFA. Du coup, il montre aussi la transmutation par laquelle, la France, d'opprimée et exploitée par l'Allemagne hitlérienne, est devenue oppresseur et exploiteuse de l'Afrique, en usant du nazisme monétaire⁷. Il faut aussi signaler la publication en 2016 d'un ouvrage collectif « *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire. À qui profite le franc CFA ?* »⁸ qui réunit dix auteurs, économistes africains et français, parmi lesquels se distingue Kako Nubukpo, ancien ministre de la Prospective du Togo et ancien directeur de la francophonie économique et numérique au sein de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). A propos sa farouche opposition au Franc CFA lui a valu ce poste. Suite au discours de Emmanuel Macron, président Français le 28 novembre 2017 à Ouagadougou (Burkina Faso), dans lequel il a préféré caractériser de vecteur de stabilité le Franc CFA en affirmant que « la France n'est pas le détenteur du Franc CFA mais seulement le garant. Ainsi, elle permet par l'assistance, pour ne pas dire la mise sous tutelle, de l'économie des pays africains concernés la création d'une zone économique stable »⁹. Le Togolais Kako Nubukpo, encore en fonction à l'OIF avait dénoncé, entre autres, « une façon arrogante, pour ne pas dire plus, de la part de M. Macron, d'exprimer le déni de l'histoire monétaire franc-africaine, renvoyant les dirigeants africains à leur servitude monétaire volontaire, les mettant à nu de la pire des façons, à travers des réponses d'une violence symbolique inouïe »¹⁰. Suspendu de ses fonctions à titre provisoire, le 5 décembre 2017, il a quitté ses fonctions de directeur de la francophonie économique et numérique pour continuer le combat pour une Afrique digne et prospère. Il est devenu une grande icône de la jeunesse africaine et avait déjà marqué l'opinion par ses sorties pas des plus diplomatiques contre le Franc CFA. Il avait ainsi écrit dans une tribune publiée en juillet 2017 sur Financial Afrik, « Chercheur, acteur institutionnel, j'ai éprouvé, sous diverses facettes, les limites de notre système monétaire, frein au développement des pays qui en sont encore tributaires. C'est contre cette servitude volontaire que je m'élève pour l'avenir de nos pays et de nos enfants »¹¹. Cette publication collective dont il est l'un des auteurs présente la synthèse des arguments de ceux qui appellent à des

⁷ F. Ndengwe, *Réalité du Franc...*, op: cit.

⁸ Kako Nubukpo, Martial Ze Belinga, Bruno Tinel, Demba Moussa Dembele (dir.). *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire. À qui profite le franc CFA ?* Paris 2016.

⁹ Pichelin Guillaume, *Discours du 28 novembre 2017 d'Emmanuel Macron à Ouagadougou*, <https://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/discours-du-28-novembre-2017-d-199290> (dostęp: 14.09.2018).

¹⁰ Nephthali Messanh Ledy, *Kako Nubukpo quitte « définitivement » la Francophonie pour de nouveaux horizons*, <https://www.financialafrik.com/2018/03/27/kako-nubukpo-quitte-definitivement-la-francophonie-pour-de-nouveaux-horizons/> (dostęp: 14.09.2018).

¹¹ Ibidem.

changements dans la zone Franc, les « réformistes », et de ceux qui demandent à sortir de la zone, les « abolitionnistes », pour décoloniser l'expérience monétaire¹².

Origine du Franc CFA

La zone Franc, au 19^e siècle, était essentiellement composée de la France métropolitaine, la Sarre, Monaco et les anciennes colonies françaises. La crise des années trente qui provoqua l'effondrement des échanges commerciaux a conduit les puissances européennes à circonscrire des zones d'échange privilégiés et à les doter de barrières protectionnistes. La zone Franc est donc née de la volonté de construction d'une zone protégée de repli¹³.

L'histoire du CFA est étroitement liée à celle de la colonisation des pays africains. Durant la période coloniale, Français et Anglais, deux des pays colonisateurs de la région, avaient mis respectivement sur pied la zone Franc et le « board of currency » pour doter leurs empires africains d'un système monétaire unifié. Ce système était subordonné au Franc français et à la livre sterling. Au lendemain de la proclamation des indépendances nationales à partir de la fin des années 1950, les ex-colonies anglaises ont démantelé leur zone monétaire commune pour mener des politiques monétaires souveraines et autonomes.

Le Franc CFA est officiellement né le 25 décembre 1945, jour où la France ratifie les accords de Bretton Woods et procède à sa première déclaration de parité au Fonds monétaire international (FMI). CFA signifiait alors « Franc des colonies françaises d'Afrique ». Renommé Franc de la Communauté Française d'Afrique en 1958, aujourd'hui CFA signifie Franc de la Communauté Financière d'Afrique pour les pays de l'UEMOA et Franc de la Coopération Financière en Afrique pour les pays de l'Afrique Centrale.

La définition de la parité du Franc avait été faite avec une différenciation selon les espaces géographiques. Il existait alors trois unités distinctes avec le Franc des Colonies Françaises du Pacifique (FCFP), un Franc des Colonies Françaises d'Afrique (FCFA) et un Franc de la métropole valable également pour l'Afrique du Nord et les Antilles (FF). Le FCFP valait 2,40 FF et le FCFA 1,70 FF¹⁴.

La création du franc CFA était – et reste toujours – justifiée par la coopération particulière maintenue entre la France et certaines de ses anciennes colonies : mise en commun des réserves de change, garantie de convertibilité, parité fixe. La France voulait ainsi avec la création du franc CFA réinstaurer son autorité monétaire dans ses territoires. C'était aussi une manière subtile pour elle de surveiller les économies de ses anciennes colonies. En effet, depuis la colonisation, les pays africains devraient être des pourvoyeurs de matières premières pour les

¹² P. Jacquemot, Kako Nubukpo, Martial Ze Belinga, Bruno Tinel, Demba Moussa Dembele (dir.). *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire. À qui profite le franc CFA ?*, <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2016-3-page-181.htm> (dostep: 12.08.2018).

¹³ Voir H. Gerardin, *La zone franc: histoire et institutions*, Tom 1. Paris 1989.

¹⁴ P. Y. Séraphin, *Le coup d'Etat monétaire de la France en Afrique*, https://www.alterinfo.net/LE-COUP-D-ETAT-MONETAIRE-DE-LA-FRANCE-EN-AFRIQUE_a15700.html (dostep: 12.09.2018).

industries françaises et des marchés pour ces dernières pour leur trop plein de produits manufacturés. Le Franc CFA permettait ainsi de garantir le rapatriement sans risque de change des bénéfices des firmes françaises.

Conscients de cet état de fait, certains pays ont choisi, lors de l'indépendance ou après, de quitter la zone Franc coloniale. L'Algérie a quitté la zone Franc en 1963, le Maroc en 1959, la Tunisie en 1958, la Mauritanie en 1973, Madagascar en 1973, la Guinée en 1958, l'ex-Indochine (Cambodge, Laos, Vietnam) en 1954, le Mali avait quitté en 1962 pour y adhérer à nouveau en 1984.

La parité fixe du Franc CFA a été changée quatre fois depuis son existence. Le premier changement de parité a eu lieu en 1948, avec la dévaluation du Franc métropolitain : la valeur du Franc CFA est passée à 2 F, contre 1,70 F en 1945, soit une réévaluation de 17,65 % ; – en 1960, avec la création du nouveau franc (1 franc « lourd » = 100 anciens francs), le franc CFA a été maintenu dans sa valeur : 1 F CFA = 0,02 NF ou 1 NF = 50 F CFA ; – en 1994, avec la dévaluation de 50 % du franc CFA : 1 F CFA = 0,01 NF ou 1 NF = 100 F CFA ; – en 1999, avec la disparition du franc français et la création de la monnaie unique européenne (Euro), le franc CFA a été rattaché à l'Euro selon la même parité fixe, la garantie de convertibilité étant toujours à la charge de l'État français : 1 Euro = 655,95 F CFA¹⁵.

La zone CFA se divise en trois sous-régions monétaires dirigées par trois banques centrales respectives : l'UEMOA (Union Économique et Monétaire ouest-africaine) est dirigée par la BCEAO (Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest) et regroupe le Niger, le Togo, le Sénégal, le Mali, le Bénin, le Burkina Faso la Côte d'Ivoire et la Guinée-Bissau; la CEMAC (Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale) est dirigée par la BEAC (Banque des Etats d'Afrique Centrale) et regroupe le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale¹⁶ et le Tchad; enfin, la BCC (Banque Centrale des Comores) dirige la politique monétaire de la République Fédérale Islamique des Comores.

La BCEAO

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest est créée le 4 avril 1959, en remplacement de l'Institut d'Emission de l'Afrique Occidentale Française et du Togo. Depuis cette date, la BCEAO a toujours été dirigée par un directeur général

¹⁵ Garbi S., *Histoire du franc CFA*, <https://www.jeuneafrique.com/110022/archives-thematique/histoire-du-franc-cfa/> (dostęp: 10.09.2018).

¹⁶ Selon certaines informations le président de Guinée équatoriale Obiang Nguéma a fait l'annonce de l'introduction de la nouvelle monnaie nationale appelée MAL, lors d'une réunion avec des hauts responsables du gouvernement sans toutefois donner une date pour l'annonce officielle. La Guinée Équatoriale abandonne donc le franc CFA, La seule monnaie colonial toujours en activité aujourd'hui. *Obiang Nguéma "met fin" au franc CFA en Guinée Équatoriale* <http://www.24jours.com/obiang-nguema-met-fin-au-franc-cfa-en-guinee-equatoriale/> (dostęp: 12.09.2018).

français. Sa configuration actuelle date de la Signature du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine, le 12 mai 1962 (entré en vigueur le 2 Novembre 1962 et révisé le 14 novembre 1973. Le dernier français qui a occupé le poste de gouverneur du 28 septembre 1962 jusqu'en 1973 est Robert Julienne. Le siège de la banque était à Paris. Avant de passer le flambeau aux Africains pour la direction et le siège de la banque, la France exigea la signature le 4 décembre 1973, d'un nouvel Accord de Coopération et de la nouvelle Convention de Compte d'opérations entre la République Française et l'UMOA¹⁷.

La BEAC

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale, regroupant le Cameroun, la République Centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad a été créée par les Conventions de Coopération Monétaire signées à Brazzaville les 22 et 23 novembre 1972, respectivement entre les cinq partenaires africains fondateurs et entre ceux-ci et la France. Avec l'entrée de la Guinée Équatoriale le 1er janvier 1985, ces textes originels ont été complétés par le traité entre les cinq États fondateurs et celle-ci, d'une part, et par le protocole additionnel à la convention de coopération monétaire entre les Etats membres et la France, d'autre part. La BEAC a officiellement démarré ses activités le 2 avril 1973. La Banque émet la monnaie de l'Union et en garantit la stabilité. Sans préjudice de cet objectif, elle apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées dans l'Union.

La BCC

La Banque centrale des Comores succède à l'Institut d'émission des Comores le 1^{er} juillet 1981, cet Institut qui fut créé le 31 décembre 1974 en tant qu'agence autonome de la Banque de France. Un accord de coopération monétaire est signé entre la France et la République Islamique des Comores le 23 novembre 1979 garantissant la parité du franc comorien avec le franc français (1 FF = 50 FC). Le 11 janvier 1994, le franc comorien subit une dévaluation de 33% (1 FF = 75 FC). Le 1^{er} janvier 1999, le franc comorien est désormais aligné sur la valeur en euros du franc français, mais reste garanti par la Banque de France le taux de change se déduit de la parité entre le franc français et l'euro (1 € = 6,55957 FF) soit 1 € = 491,968 FC (cours variable selon les marchés).

Les statuts de ces banques centrales, bien que réformés en 1973, restent nettement à l'avantage de l'ex-métropole. En effet, celle-ci peut légalement bloquer toute décision monétaire au sein de la zone CFA. Ce droit est assuré par la présence de représentants dans les conseils d'administration respectifs de ces banques¹⁸.

¹⁷ P. Y. Séraphin, *Le débat sur le gouvernorat ? de la BCEAO: ma part de vérité*, http://www.alterinfo.net/LE-DEBAT-SUR-LE-GOUVERNORAT-DE-LA-BCEAO-MAPART-DE-VERITE_a15004.html (dostep: 12.09.2018).

¹⁸ A. Zacharie, *Franc CFA et néocolonialisme monétaire*, <http://users.skynet.be/cadtm/pages/francais/cfa.htm> (dostep: 12.09.2018).

Le compte d'opérations

Cinq règles impératives qui régissent la zone franc, comme avant les indépendances, garantissent le contrôle des politiques économiques des pays de la zone franc à Paris. La première règle : « la centralisation des réserves de changes » par la banque de France. Les banques centrales africaines (BCEAO, BEAC et BCC) doivent verser 65% de leurs réserves de change (leurs avoirs extérieurs) sur un compte du Trésor français appelé compte d'opérations. Chacune des trois banques centrales de la zone CFA possède ainsi un compte d'opérations ouvert à son nom par le Trésor français. A l'origine, les banques centrales devaient verser 100% de leurs avoirs extérieurs sur ce compte, mais depuis la réforme de 1973, ce montant a été réduit à 65%, puis plafonné à 50 % depuis septembre 2005, le reliquat devant servir au remboursement de la dette extérieure des pays membres. Ces réserves ne sont plus à la libre disposition d'Etats pourtant officiellement souverains. Ces dépôts sont placés au profit de l'économie française et produisent des intérêts. Le contrôle de la moitié des recettes des pays africains est ainsi mis au service de l'économie française. Les sommes ainsi subtilisées aux pays de la zone Franc sont évaluées à 8000 milliards de Francs CFA en 2014 par l'économiste congolais Stéphan Konda Mambou, soit 12 milliards d'euros¹⁹. La seconde règle est celle de la parité fixe entre le Franc CFA et le Franc puis avec l'Euro. Cet arrimage ne favorise pas les pays de la zone Franc, car un euro fort pénalise les exportations vers d'autres destinations que l'Union Européenne. La troisième règle est la libre transférabilité, donc aucune limite aux transferts d'argent vers l'Europe et la France. « Le pillage est légalisé. Les bénéfices réalisés dans la zone sont rapatriés vers l'Europe faisant de l'Afrique un financeur de l'Europe en général et de la France en particulier. Le rapatriement devient la règle et le réinvestissement sur place l'exception »²⁰. La fuite des capitaux africains vers l'Europe est ainsi évaluée à 850 milliards de dollars par l'économiste sénégalais Demba Moussa Dembélé entre 1970 et 2008²¹. La quatrième règle : la garantie de convertibilité illimitée par le trésor français. Si un Etat de la zone Franc est dans l'impossibilité d'assurer le paiement en devise de ses importations, le trésor français s'engage à le suppléer en fournissant les devises manquantes. Toute personne disposant de Franc CFA a la garantie de pouvoir les convertir en devises. Cependant, cette convertibilité n'est pas valable pour les différents francs CFA entre eux, ce qui, en

¹⁹ Voir S. Konda Mambou, *Tant que les Lions n'auront pas leurs propres historiens ... Pour une prise de conscience de la jeunesse africaine*. Edilivre, Saint-Denis, 2014.

²⁰ S. Bouamama, *L'œuvre négative du néocolonialisme français et Européen en Afrique. Le Franc CFA, une monnaie coloniale, servile et prédatrice*, <https://bouamamas.wordpress.com/2018/07/20/oeuvre-negative-du-neocolonialisme-francais-et-europeen-en-afrique-le-franc-cfa-une-monnaie-coloniale-servile-et-predatrice/> (dostep: 12.09.2018).

²¹ D. M. Dembélé, *Cinquante ans après les indépendances en Afrique francophone. Le franc CFA en sursis*. « Le Monde Diplomatique », juillet 2010, p. 12.

effet décourage les échanges inter-africains²². Les échanges à l'intérieur de la zone CFA sont limités et représentent environ 10 % seulement en moyenne du volume total du commerce de ses membres²³. La cinquième et dernière règle instaure la dépendance directe par la cogestion des deux banques centrales africaines de la zone : la BEAC (Banque des États de l'Afrique centrale) et la BCEAO (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest). Quatre administrateurs français siègent au conseil d'administration de la BEAC et deux à la BCEAO. Surtout l'unanimité est exigée pour toute décision importante²⁴. « Concrètement il s'agit d'un droit de veto empêchant les décisions contraires aux intérêts français. Le premier héritage colonial de l'Afrique est bien un néocolonialisme monétaire »²⁵. Les banques centrales doivent, dans le cadre de leurs opérations, observer deux règles conçues pour contrôler l'offre de monnaie : leurs engagements à vue doivent avoir une couverture de devises d'au moins 20 % ; les prêts qu'elles accordent à chaque gouvernement membre sont limités à 20 % du montant des recettes en devises obtenues l'année précédente²⁶. En analysant toutes ces règles et dispositions qui font fonctionner la zone franc on est appelé à se poser la question relative aux avantages et inconvénients de la monnaie CFA ? Selon Ndongo Samba Sylla, économiste sénégalais, l'un des auteurs de l'ouvrage collectif « *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire. À qui profite le franc CFA ?* », le franc CFA est « *une monnaie pour le pire (...) la majorité des pays qui l'ont en partage a eu durant ces cinquante dernières années des performances économiques faibles et en dessous de la moyenne africaine* »²⁷. Il estime que le but de cette monnaie coloniale a toujours été de faciliter l'extraction de surplus économique de l'Afrique vers l'étranger. Donc pour lui la réponse à la question à qui profite le franc CFA relève de l'évidence, aux multinationales françaises et européennes, assurément. Aux élites locales surtout dont le modèle de comportement est effrontément extraverti et qui tirent parti de la liberté des transferts pour organiser la fuite de leurs capitaux, bien ou mal acquis²⁸. Selon Bruno Tinel, l'un des auteurs, « Le franc CFA, en tant que survivance coloniale, est parmi d'autres éléments l'un des instruments de maintien en place des régimes "hors sol", comme suspendus à l'ancienne métropole au-

²² S. Bouamama, *L'œuvre négative du néocolonialisme français et Européen en Afrique. Le Franc CFA, une monnaie coloniale, servile et prédatrice*, op. cit.

²³ P. Jacquemot, Kako Nubukpo, Martial Ze Belinga, Bruno Tinel, Demba Moussa Dembele (dir.). *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire ...* op. cit.

²⁴ Z. Laïdi, *Les Etats-Unis et l'Afrique: une stratégie d'influence croissante*. Politique Etrangère, n°49/2, 1984, p. 312.

²⁵ S. Bouamama, *L'œuvre négative du néocolonialisme français et Européen en Afrique. Le Franc CFA, une monnaie coloniale, servile et prédatrice*, op. cit.

²⁶ P. Jacquemot, Kako Nubukpo, Martial Ze Belinga, Bruno Tinel, Demba Moussa Dembele (dir.). *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire*, op. cit.

²⁷ K. Nubukpo (dir.), *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire. À qui profite le franc CFA ?* Paris 2016, s. 161.

²⁸ P. Jacquemot, Kako Nubukpo, Martial Ze Belinga, Bruno Tinel, Demba Moussa Dembele (dir.). *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire*, op. cit.

dessus de leurs propres peuples. Il permet aux élites fortunées de bénéficier d'un accès privilégié au marché mondial par une monnaie "aussi bonne" que l'euro »²⁹.

Tout cela montre que, les 14 pays africains de la zone CFA sont privés d'autonomie monétaire, condamnés à l'austérité, aux hauts taux d'intérêts et aux dévaluations à répétition, impuissants face à l'exode massif des capitaux et privés d'investissements productifs. Limités à l'exportation de matières premières vers l'Europe, ces pays sont coupés du reste du Sud, dépendants de fluctuations extérieures et condamnés à affecter leurs avoirs extérieurs au remboursement de la dette et au compte d'opérations. Sans capacité budgétaire, comment s'étonner que les pouvoirs publics ne puissent garantir l'éducation, la santé et l'alimentation aux populations locales ?

Des chercheurs et intellectuels africains ainsi que des hommes politiques prennent le risque et objectent à la continuation de ce système. Par exemple, l'ancien Président du Sénégal, Abdoulaye Wade avait déclaré très clairement : « L'argent du peuple africain bloqué en France doit être rapatrié en Afrique afin de profiter aux économies des Etats de la BCEAO. L'on ne peut pas avoir des milliards de milliards placés dans les marchés boursiers étrangers et en même temps dire qu'on est pauvre, et aller ensuite quémander de l'argent »³⁰. Quant à professeur Mamadou Koulibaly, déjà en 2005 dénonçait le caractère nocif du franc CFA :

« En premier lieu, le franc CFA est coercitif, injuste et moralement indéfendable. Il a favorisé la corruption de l'État. Au moment des élections françaises, les pays de la zone franc sont sans cesse sollicités pour donner des dons aux hommes politiques français, une obligation qui ne peut se justifier. Ces « cadeaux » ont été à l'origine de nombreux conflits et ouvrent la voie à de nombreuses autres formes de corruption. Ce sont ces relations qui perpétuent le monopole français dans les pays de la zone franc, malgré la mondialisation. Sous prétexte d'aider les pays pauvres avec l'argent du contribuable français, c'est la classe politique française et africaine qui s'enrichit de manière illicite. Cette réalité justifie à elle seule l'abandon de la zone franc. »³¹

Quant aux avantages qui semblent être offerts aux pays membres de la zone Franc, nous pensons qu'ils sont plus virtuels que réels. La monnaie CFA est considérée comme un moyen qui facilite l'accès au marché européen unifié. Mais cet accès est limité par les mesures protectionnistes de l'Union Européenne et de

²⁹ K. Nubukpo (dir.), *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire*. op. cit., 231.

³⁰ K. Busch Gary, *Les effets économiques et politiques de la zone CFA*, http://www.ocnus.net/artman2/publish/Editorial_10/LES_EFFETS_ECONOMIQUES_ET_POLITIQUES_DE_LA_ZONE_CFA_printer.shtml (dostep: 13.09.2018).

³¹ M. Koulibaly, *Les servitudes du pacte colonial* <http://imad.over-blog.net/article-1460417.html> (dostep: 13.09.2018).

l'Organisation Mondiale du Commerce sur les produits industriels ainsi pour les produits agricoles. En outre, les échanges se limitent aux exportations de matières premières, dont les prix sont en faveur des pays riches du Nord. L'autre aspect des semblants avantages – la monnaie commune facilite la coopération entre les différents Etats membres. Encore, sous ce rapport, faudrait-il, malheureusement, constater que le fait qu'une puissance étrangère ait une autorité directe sur la monnaie CFA entrave l'intégration de la zone Franc. Il faut aussi rappeler que L'UE a, juridiquement, les mains libres pour modifier la parité entre le Franc CFA et l'Euro. En outre, l'UE, à travers la Banque Centrale Européenne (BCE) intervient au nom des pays africains dans le marché international des devises mais est-ce pour défendre le CFA ou bien, sa propre monnaie, l'Euro qui a traversé les dernières années une période trouble ?

Conclusion

À la lumière de cette analyse il est évident que la zone Franc CFA est un outil qui a permis et permet encore à l'ancienne puissance coloniale qu'est la France de prendre le contrôle de l'économie des pays qui en font partie, depuis la période coloniale jusqu'à nos jours. Les conséquences de ce phénomène sont, entre autres, le contrôle absolu du système monétaire et financier des pays africains de la zone Franc ; le contrôle du commerce extérieur de ces pays ; l'impossibilité de créer un marché monétaire au service de l'économie nationale ; l'absence de développement... Donc, il paraît logique que ce système devrait être changé. Les pays africains de la zone Franc devraient développer leur propre système, basé sur des principes simples : accès direct aux marchés internationaux sans la tutelle de la France, un système fiscal simple, taux de change fluctuants pour les principales devises. Il y a deux façons possibles pour y parvenir. Tout d'abord, créer une monnaie nationale indépendante, à condition que les banques soient privées et indépendantes, que les banques centrales soient en mesure de mener une politique monétaire crédible. La deuxième option, les pays africains s'unissent et créent une monnaie commune, contrôlée par une banque centrale unique, indépendante du pouvoir politique, mais cela exige un gouvernement unitaire et des politiques économiques, monétaires et fiscales communes. Ajoutons que, quelque soit l'option, l'Etat doit être démocratique et doit garantir la propriété privée. Toutefois, le bilan de ces presque cinquante années d'accords de coopération monétaire laisse à désirer. 10 pays sur les 14 qui utilisent le CFA font partie des 10 derniers du classement africain en fonction de l'IDH (Indice de développement humain). Si les Etats africains veulent aller de l'avant, il nous semble grand temps pour qu'ils prennent leurs responsabilités pour mettre fin à cette dépendance, car le développement économique nécessite la maîtrise de sa monnaie. Ces dernières années et pour la première fois depuis les indépendances on remarque une montée de la contestation avec une nouvelle génération militante qui organisent des manifestations publiques dans plusieurs pays d'Afrique (Bénin, Gabon, Mali, Sénégal etc.) et en région parisienne pour exiger la disparition du Franc CFA. Le président Burkinabé, Roch Marc Christian Kaboré déclarait au 52^{ème} sommet de la CEDEAO (Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest) en

décembre 2017 que « L'option a été toujours maintenue que 2020 doit être la date de la création de la monnaie de la Cedeao »³². Même si ces prises de position de chefs d'Etat restent minoritaires et isolées, elles rentrent dans un débat plus large dans lequel d'anciens ministres, d'anciens responsables de la CEDEAO et des universitaires s'expriment de plus en plus fréquemment pour exiger soit la sortie du F CFA et la création d'une monnaie africaine, soit une réforme de la zone Franc. Le Bissau-Guinéen Carlos Lopes, ancien secrétaire exécutif de la commission économique de l'ONU pour l'Afrique avait bien résumé la situation en déclarant en 2016 que « Le franc CFA est un mécanisme désuet qui devrait être revu. Aucun pays au monde ne peut avoir une politique monétaire immuable depuis trente ans. Cela existe dans la zone Franc. Il y a quelque chose qui cloche »³³.

SOURCES

- Agbohoun N. 1999.** *Le Franc CFA et l'Euro contre l'Afrique*. Paris, (réédité en 2016).
- Amaïzo Y. E., Macron s'explique sur le Franc CFA : Du cosmétique et de la « Communication »!, <http://afrocentricity.info/editorial/macron-sexplique-sur-le-franc-cfa-du-cosmetique-et-de-la-communication/4335> (dostep: 12.09.2018).
- Bouamama S., *L'œuvre négative du néocolonialisme français et Européen en Afrique. Le Franc CFA, une monnaie coloniale, servile et prédatrice*, <https://bouamamas.wordpress.com/2018/07/20/oeuvre-negative-du-neocolonialisme-francais-et-europeen-en-afrique-le-franc-cfa-une-monnaie-coloniale-servile-et-predatrice/> (dostep: 12.09.2018).
- Busch Gary K., *Les effets économiques et politiques de la zone CFA*, http://www.ocnus.net/artman2/publish/Editorial_10/LES_EFFECTS_ECONOMIQUES_ET_POLITIQUES_DE_LA_ZONE_CFA_printer.shtml (dostep: 13.09.2018).
- Dembélé, D. M. 2010.** *Cinquante ans après les indépendances en Afrique francophone. Le franc CFA en sursis*. « Le Monde Diplomatique », juillet, p. 12.
- Garbi S., *Histoire du franc CFA*, <https://www.jeuneafrique.com/110022/archives-thematique/histoire-du-franc-cfa/> (dostep: 10.09.2018).
- Gerardin H. 1989.** *La zone franc : histoire et institutions*, Tom 1. Paris.
- Jacquemot P., Kako Nubukpo, Martial Ze Belinga, Bruno Tinel, Demba Moussa Dembele (dir.). *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire. À qui profite le franc CFA ?*, <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2016-3-page-181.htm> (dostep: 12.08.2018).

³² D. M. Dembélé, *Cinquante ans après les indépendances en Afrique francophone. Le franc CFA en sursis*. Le Monde Diplomatique, juillet 2010, p. 12.

³³ Bouamama S., *L'œuvre négative du néocolonialisme français et Européen en Afrique. Le Franc CFA, une monnaie coloniale, servile et prédatrice*, op. cit.

- Konda Mambou S. 2014.** *Tant que les Lions n'auront pas leurs propres historiens ... Pour une prise de conscience de la jeunesse africaine.* Edilivre, Saint-Denis.
- Koulibaly M. 2005.** *Les servitudes du pacte colonial* <http://imad.overblog.net/article-1460417.html> (dostęp: 13.09.2018).
- Laïdi Z., *Les Etats-Unis et l'Afrique: une stratégie d'influence croissante*, Politique Etrangère, n°49/2, 1984, p. 312.
- Ndengwe F., *Réalité du Franc CFA: le nazisme monétaire*, www.africamaat.com (dostęp: 18.01.2018).
- Nubukpo K., Ze Belinga M., Tinel B., Dembele D. M. (dir.) 2016. *Sortir l'Afrique de la servitude monétaire. À qui profite le franc CFA ?, Paris.*
- Sédillot R. 1945.** *Le Franc enchaîné – Histoire de la monnaie française pendant la guerre et l'occupation.* Sirey.
- Séraphin P. Y., *Le coup d'Etat monétaire de la France en Afrique*, https://www.alterinfo.net/LE-COUP-D-ETAT-MONETAIRE-DE-LA-FRANCE-EN-AFRIQUE_a15700.html (dostęp: 12.09.2018).
- Séraphin P. Y., *Le débat sur le gouvernement ? de la BCEAO : ma part de vérité*, http://www.alterinfo.net/LE-DEBAT-SUR-LE-GOUVERNORAT-DE-LA-BCEAO-MA-PART-DE-VERITE_a15004.html (dostęp: 12.09.2018).
- Taharka F., *Économie : nerf de la guerre ou guerre des nerfs*, <http://maatworld.blog.fr/2008/03/14/economie-nerf-de-la-guerre-ou-guerre-des-3878081/> 2009 (dostęp: 8.03.2018).
- Tchundjang Pouemi J. 1981.** *Monnaie, servitude et liberté: la répression monétaire de l'Afrique.* Paris.
- Tobner O., *Joseph Tchundjang Pouémi - Monnaie, servitude et liberté: la répression monétaire de l'Afrique*, « Billets d'Afrique » / 2008 / 173, online <https://survie.org/billets-d-afrique/2008/173-octobre-2008/article/joseph-tchundjang-pouemi-monnaie> (dostęp 12.09.2018).
- Zacharie A, *Franc CFA et néocolonialisme monétaire*, <http://users.skynet.be/cadtm/pages/francais/cfa.htm> (dostęp: 12.09.2018).
- Zigler J. 1999.** Nicolas Agbohhou, *Le Franc CFA et l'Euro contre l'Afrique.* Paris – Postface.

SUMMARY

The subject of analysis is currency cooperation between France and African countries. The conditions for the creation of the Franc zone and CFA Franc were analyzed as well as their impact on the economies of fourteen African countries which have the same currency. The phenomenon of "financial neocolonialism" is analyzed taking into account such aspects as the colonial origin of the CFA Franc, the organization and the advantages and disadvantages of the Franc zone for African countries.

STRESZCZENIE

Przedmiotem rozważań pozostaje współpraca walutowa między Francją a krajami afrykańskimi. Analizie poddano warunki powstania strefy franka

i franka CFA oraz ich wpływ na gospodarki czternastu krajów afrykańskich, posiadających wspólną walutę. Zjawisko "finansowego neokolonializmu" analizowane jest z uwzględnieniem takich aspektów, jak kolonialne pochodzenie franka CFA, sposób organizacji oraz zalety i wady strefy franka dla krajów afrykańskich.

Mots clés : Franc CFA, zone franc, neocolonialisme monétaire, France, Afrique, anciennes colonies.

Key words : CFA franc, franc zone, monetary neocolonialism, France, Africa, former colonies.

Słowa kluczowe : frank CFA, strefa franka, neokolonializm monetarny, Francja, Afryka, dawne. kolonie.